

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 20 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : lundi 17 février 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Jean-Philippe LEROUX	Administratrice nommé
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée

Etaient absents :

M. Eddie LECOURIEUX			
M. Pétélo SAO	Administrateur élu	Mme Claude BERCIER	Administrateur nommée
M. Raphael TOFILI	Administrateur élu	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	M. Alain RAVUT	Administrateur nommé

Etaient absents représentés :

**formant la majorité des membres en exercice.**

\*\*\*\*



Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à quatorze heures.

Mme Vanessa SCHALLER, directrice adjointe du CCAS est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N°2/CCAS/25  
Portant acceptation de dons au profit du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 20 février 2025,

- Vu l'article R123-21 et R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la délibération n°18/CCAS/20 portant délégation au Président de certaines compétences dévolues au Conseil d'Administration du 13 août 2020 ;
- Vu la délibération n°19/CCAS/220 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS du 27 août 2020 ;
- Vu l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, modifié par Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 - art. 78 JORF 3 janvier 2002 ;
- Vu l'article R123-25 du code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il est proposé au conseil d'administration d'accepter les dons ci-dessous au profit du CCAS :

DATE	DONATEUR	NATURE DU DON
05/12/2024	Casino Mont-Dore	Produits alimentaires d'une valeur de 143 676 F
23/12/2024	Congrès de la Nouvelle-Calédonie	50 colis alimentaires
09/01/2025	Croix rouge Française Délégation de Nouvelle-Calédonie	70 colis alimentaires 1198 kg

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Le Président du CCAS, est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 20 février 2025

Le secrétaire de séance  
La directrice-adjointe du CCAS

  
Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
Pour le Président absent,  
la Vice-présidente

  
Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :  
Subdivision Administrative Sud  
CCAS (registre et affichage)



Le Président certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 27/02/2025  
Au Commissaire Délégué  
Et notifié le  
Et/ ou publié le 10/03/2025  
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation  
La Directrice / directrice adjointe  
Prénom et nom SCHALLER Vanessa  
